

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 Avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

<u>En exercice :</u>	11
<u>Présents :</u>	08
<u>Votants :</u>	10
<u>Excusés :</u>	03
<u>Absents :</u>	00
<u>Pouvoirs :</u>	02

Date de convocation : 24 Mars 2022.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mr EISENSCHMIDT Florent, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mr SALMON François, Mr GAUTRON Denis, Mme RAVENET Célia

Pouvoirs : Mr SALMON François, à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille
Mme RAVENET Célia à Mme VALLENET Emeline

Secrétaire de séance : Mr MASSAN David

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 23/02/2022.
- Approbation du compte de gestion 2021.
- Vote du compte administratif 2021.
- Vote des taxes locales.
- Vote du budget primitif 2022.
- Clôture de la régie communale n°15.
- Aménagement du Centre Bourg :
- Convention de réalisation de financement des aménagements urbains avec le Conseil Départemental.
- Choix de l'établissement financier pour la réalisation des emprunts.
- Acquisition de la parcelle AD20 située en face de l'école élémentaire.
- Convention avec le Centre de gestion concernant les publicités des déclarations de vacance d'emploi.
- Lignes directrices de gestion.
- Mise en place et tarifs de cavurne dans le cimetière communal.
- Informations diverses.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23/02/2022, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°04-2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations effectuées décrites sont régulières et justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°05-2022 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Madame Christine LEBOEUF est élue à l'unanimité Présidente de séance.
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

Délibération n°06-2022 : AFFECTATION DES RESULTATS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 ; statuant sur l'affectation des résultats.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

<u>Fonctionnement</u>	
Excédent 2021	81 837.84 € au 002
<u>Investissement</u>	
Excédent 2021	76 477.57 € au 001
Besoin de financement	132 759.03 € au 1068
<u>RAR</u>	
Dépenses	935 169.70 €
Recettes	727 618.23 €

Délibération n°07-2022 : VOTE DES TAXES LOCALES 2021

Considérant les dispositions des articles.2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales.

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la direction des services fiscaux du Cher pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe à l'unanimité les taux des taxes de la façon suivante :

TAXE FONCIERE BATI	38.34 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41.96 %

Délibération n°08-2022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<u>Fonctionnement</u>	492 837.84 €
<u>Investissement</u>	1 047 809.63 €

Il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n°09-2022 : CLOTURE REGIE DE RECETTES COMMUNALE N°15.

Vu le décret n°2012-1246 du 07/03/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies d'avances et de recettes des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération du 19/05/1982 créant la régie de recettes n°15,

Considérant que cette régie n'a plus d'intérêts sachant qu'il est possible d'effectuer des titres individuels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la suppression de la régie de recettes n°15 à compter du 08/04/2022.
- DECIDE l'abrogation de la nomination du régisseur.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n°10-2022 : PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT.

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, de la convention nommée « Convention de réalisation, de financement et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public de la RD56. Réfection de la traversée de « Agglomération ».

Rappel du plan de financement retenu :

Libellé	Montants	Taux
Fonds propres	6 379.72 €	0.90 %
Emprunt	140 000.00 €	19.73 %
Sous total 1	146 379.72 €	20.63 %
Etat - DETR	213 038.76 €	30.00 %
Etat - DSIL	186 408.91 €	26.27 %
Région - PETR	66 000.00 €	9.30 %
Département – Amende de police – Sécurisation cheminement piéton	25 000.00 €	3.53 %
Département – Aménagement du territoire	40 000.00 €	5.64 %
SDE 18	32 920.49 €	4.63 %
Sous total 2	563 368.16 €	79.37%
Total général HT	709 747.88 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de réalisation et d'entretien avec le Département du Cher.

Délibération n°11-2022 : PROJET AMENAGEMENT SU CENTRE BOURG – CHOIX ETABLISSEMENT BANCAIRE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres de prêts reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les offres de prêts du Crédit Mutuel qui s'établissent comme suit :

Crédit Mutuelle			
	Prêt 1- Subventions	Prêt 2- Financement	Prêt 3-TVA
Somme	200 000 €	140 000 €	90 000 €
Durée	1 an	20 ans	2 ans
Taux	0.42 %	1.00 %	0.45 %
Echéance	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle
Frais de dossier	140 €	150 €	100 €
Coût total	200 840.00 €	154 640.80 €	90 810.00 €

Délibération n°12-2022 : PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – ACQUISITION PARCELLE AD 20.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle AD 20 située en face de l'école élémentaire.

Cette emprise appartenant au riverain est utilisée, depuis de nombreuses années, comme parking public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acheter cette parcelle à Monsieur Tristan OGER pour la somme de 1200 € et de la verser dans le domaine public.
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n°13-2022 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CHER POUR LA CONTINUITÉ DU TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS DE VACANCE D'EMPLOI ET NOMINATIONS.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du mail du Centre de Gestion du Cher envoyé le 11 janvier dernier, concernant la continuité du traitement des déclarations des Vacances d'Emploi et des nominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déléguer au Centre de Gestion, avec facturation à l'acte :

- La gestion des déclarations et de création des Vacances d'Emploi ;
- La gestion des nominations.

Lignes Directrices de Gestion :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal ce que sont les « lignes directrices de gestion » et leur utilité au sein de la collectivité.

Il indique qu'il convient d'élaborer ce document au niveau de la commune.

Madame Leboeuf, ajoute que les Lignes Directrices de Gestion correspondent notamment à la définition de « plans de carrière » pour les agents.

Monsieur le Maire précise que ces LDG devront être approuvées par le Comité Technique du Centre de Gestion et rentreront en vigueur à la suite d'un arrêté du Maire.

La rédaction de cet arrêté, permettra aux agents d'obtenir les avancements de grade.

Toutefois, les demandes faites en 2022 ne pourront pas être prises en compte.

Délibération n°14-2022 : MISE EN PLACE ET TARIFS DES CAVURNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.

Suite à une demande écrite formulée par des administrés souhaitant pouvoir se faire inhumer dans une « caverne », Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du cimetière municipal afin de prévoir cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place des cavurnes dans le cimetière communal et décide d'établir les tarifs comme suit :

Caverne 1m² :

- 75 € pour 30 ans
- 150 € pour 60 ans

Informations diverses :

✚ **Point sur la réunion publique concernant l'aménagement du centre bourg et de la participation citoyenne du 08/04/2022.**
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation de la réunion publique du 8 avril prochain. Mme Mallet de l'Agence Rodolphe Chemière, présentera le projet d'aménagement du centre bourg, l'entreprise TP Marcel sera aussi présente.

Monsieur le Maire indique qu'il a pu contacter l'Agence de l'Eau et que suite à cet entretien téléphonique il a été convenu que les administrés puissent signer rapidement les devis pour la réfection de leurs assainissements non collectif.

✚ **Point sur les illuminations de Noël :**

Monsieur le Maire indique que Madame Emeline Vallenet reprend l'animation de la commission « vie locale » durant la convalescence de Monsieur Gautron. De ce fait, plusieurs rendez-vous avec des entreprises d'illuminations de Noël ont eu lieu. Madame Emeline Vallenet indique qu'une entreprise a été sélectionnée et expose les tarifs proposés. Un budget de 2000 € a été alloué aux illuminations.

Monsieur le Maire indique que les illuminations pourront se raccorder directement avec les nouveaux lampadaires du centre bourg puisque ceux-ci seront équipés de prises pour les branchements.

✚ **Point communication :**

Madame Christelle Majka et Monsieur Florent Eisenschmidt font un point sur les différents rendez-vous et devis réalisés pour le futur bulletin municipal. Un partenariat sera retenu prochainement.

✚ **Prochain Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe que lors du prochain conseil il sera abordés les points suivants :

- L'attribution des subventions aux associations,
- L'approbation du projet de PLUI.

✚ **Jurys d'assises :**

Monsieur le Maire propose à Madame Vallenet de se rendre à la Mairie de Saint-Germain pour représenter la commune lors du tirage au sort des jurés.

✚ **Conseil école :**

Madame Vallenet fait un point sur le dernier conseil d'école. Les Maitresses sont heureuses de la réactivité de la municipalité de Soulangis. Madame Vallenet souligne que de nombreuses sorties scolaires sont organisées et que les enfants comme les parents apprécient. Suite au passage de la commission de sécurité, une demande d'installation de filtre PPMS a été effectuée pour les fenêtres donnant dans la garderie et la cours de récréation.

✚ **Nature 18 :**

Le projet est reporté en 2023.

✚ **Fête du 14 juillet :**

Un point est fait par Madame Vallenet et Monsieur Eisenschmidt concernant la mise en place et l'organisation de la fête du 14 juillet. Le sujet sera de nouveau abordé au prochain Conseil Municipal.

✚ **Elections :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation des futures élections présidentielles et notamment sur la tenue des bureaux de vote. De ce fait, un tableau des présences a été établi pour les deux tours de scrutin.

✚ **Commission tourisme :**

Monsieur Eisenschmidt fait un compte-rendu de la dernière commission tourisme organisée par la Communauté de Communes le 10 mars dernier.

Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance à 22h55.

Le Maire

Les Conseillers